

DATE DE CONVOCATION : 05 avril 2024
DATE D’AFFICHAGE : 05 avril 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 avril 2024 à 19h00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SOLTYSIAK, Mme SCOTTE, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, Mme CABRE, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE, Mme VOET.

ABSENTS : Mme ROUSSELLE (procuration à M. AVART), M. COURTIN (procuration à M. BUCKMAN), Mme WUYTS (procuration à Mme BECQUET), Mme BINET (procuration à Mme CABRE), M. REVILLON, Mme CADET (procuration à M. DUCROCQ).

N°2024/027

ECHANGE DE PARCELLES COMMUNE/M. POTDEVIN

Suite à la réalisation de la Maison de archers, il convient de régulariser l'échange de terrains entre la commune et M. POTDEVIN, rue Saint Antoine.

Une délibération avait été prise en ce sens en date du 1^{er} juillet 2010.

Compte tenu de l'ancienneté de ladite délibération, il convient de l'actualiser en y mentionnant également la prise en charge totale par la commune des frais inhérents à cet acte. La provision s'élève à 800€.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet échange de terrains et à prendre en charge la totalité des frais qui y sont liés. L'échange sera régularisé auprès de Maître Pierre GUFFROY, notaire à Bourbourg.

Le Conseil,
Après délibération, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à cet échange de terrains et à prendre en charge la totalité des frais qui y sont liés.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,

Bernard VANPOPERINGHE,



POUR COPIE CONFORME

Le Maire

Daniel DESCHODT.